

tant l'inscription des citoyens dans les différents services militaires, la composition des pennons de la milice, les résultats de l'inventaire des armes chez les habitants. Il y a sans doute des lacunes, mais on possède, pour la période de 1465 à 1485, trente et un registres qui s'appliquent à dix-neuf années (1). Nous avons fait le dépouillement complet de plus de cent vingt registres ou liasses de pièces qui renferment les comptes et les recensements depuis 1465 jusqu'en 1500 (2).

Il est positif que, de 1464 à 1483, aucun imprimeur n'est inscrit dans les chartreaux (3). Barthélemy Buyer y figure seul à partir de 1469 (4), mais on verra tout à l'heure que Barthélemy Buyer n'a jamais exercé véritablement le métier d'imprimeur.

Nous avons « l'inventaire des arnois de ceste ville de Lion du costé d'entre les deux rivières », fait en juin 1472 et qui contient les noms de nombreux citoyens et gens de mestier (5). Nous n'y avons pas trouvé d'imprimeur. Le « Quernet de la taille mise sus en la ville de Lion en julliet mil quatre cens quatre

(1) Une partie de ces rôles comprennent des citoyens de toutes les classes, même des citoyens de la condition la plus modeste.

(2) Nous avons trouvé, depuis 1377 jusqu'à 1500, quarante-quatre écrivains (de livres) : sept de 1377 à 1400, dix de 1401 à 1450 ; treize de 1451 à 1475 et quatorze de 1476 à 1500.

(3) Les imprimeurs sont absents, mais, pour ne citer qu'un exemple, les écrivains (de livres), les cartiers et les tailleurs de moules de cartes étaient assujettis à l'impôt : en 1467, huit ; en 1473, quinze ; en 1478, douze ; en 1480, treize ; en 1482, onze.

(4) Archives de Lyon, CC 205, fol. 64 v<sup>o</sup>.

(5) Archives de Lyon, EE.